les écoles de l'enseignement supérieur Culture

ENSA: école nationale supérieure d'architecture

Auvergne-Rhône-Alpes

•01 École supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy

CLERMONT-FERRAND

- ●02 ENSA
- •03 École supérieure d'art de Clermont Métropole

GRENOBLE

●04 ENSA

GRENOBLE - VALENCE

●05 École supérieure d'art et design Grenoble Valence

LYON

- ●06 ENSA
- •07 École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon
- 08 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon
- O9 CEFEDEM Auvergne Rhône-Alpes

SAINT-ÉTIENNE

- ●10 ENSA
- ●11 École supérieure d'art et design Saint-Étienne
- •12 École supérieure d'art dramatique La Comédie

Bourgogne-Franche-Comté

BESANCON

•13 Institut supérieur des beaux-arts

DLION

- ●14 École nationale supérieure d'art
- École supérieure de musique Bourgogne Franche-Comté

CHALON-SUR-SAÔNE

●16 École média art Fructidor

Bretagne

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES

•17 École européenne supérieure d'art de Bretagne

RENNES

- ●18 ENSA
- 19 École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Bretagne

Centre-Val de Loire

•20 École nationale supérieure d'art

•21 École supérieure d'art et de design

•87 École supérieure des beaux-arts Tours-Angers-Le Mans

Grand Est

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

22 École nationale supérieure du Centre national des arts du cirque

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

23 École nationale supérieure des arts de la marionnette

METZ – ÉPINAL

•24/•24 École supérieure d'art de Lorraine

- 25 ENSA
- •26 École nationale supérieure d'art et de design

REIMS

27 École supérieure d'art et de design

STRASBOURG

- ●28 ENSA
- 29 École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg

STRASBOURG - MULHOUSE

●30/●30 Haute école des arts du Rhin

Hauts-de-France

AMIENS

•31 École supérieure d'art et de design d'Amiens Métropole

32 École supérieure d'art et de communication

DUNKERQUE - TOURCOING

33 École supérieure d'art du Nord-Pas de Calais

- 34 ENSA (architecture et paysage)
- **35** École professionnelle supérieure d'art dramatique du Nord-Pas de Calais
- ●36 École supérieure musique et danse Nord de France

● 37 Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains

VALENCIENNES

●38 École supérieure d'art et de design du Nord Pas-de-Calais

Île-de-France

ASNIÈRES

39 Le Studio-École supérieure de comédiens par alternance

RRY-SUR-MARNE

●40 Ina SUP

• 41 École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy

LA COURNEUVE

42 Pôle Sup'93, pôle d'enseignement supérieur de la musique

LA PLAINE-SAINT-DENIS

43 Académie Fratellini, école supérieure de cirque

MARNE-LA-VALLÉE

45 École de danse de l'Opéra national de Paris

PARIS

- 46 École de Chaillot
- 47 ENSA de Paris-Belleville
- 48 ENSA de Paris-La Villette ● 49 ENSA de Paris-Malaquais
- ●50 ENSA de Paris-Val-de-Seine
- ●51 École du Louvre
- •52 Institut national du patrimoine

- •53 École nationale supérieure des arts décoratifs
- 54 École nationale supérieure des beaux-arts
- 55 École nationale supérieure de création industrielle -Les Ateliers
- •56 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
- 57 Conservatoire national supérieur d'art dramatique
- 58 La Fémis, école nationale supérieure des métiers de l'image et du son
- 59 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt

ROSNY-SOUS-BOIS

60 École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois

VFRSAILLES

●61 ENSA

Normandie

CHERBOURG-OCTEVILLE - CAEN

• 62 École supérieure d'arts et médias

LE HAVRE - ROUEN

63 École supérieure d'art et de design

ROUEN

- ●64 ENSA
- 65 CEFEDEM de Normandie

Nouvelle-Aquitaine

66 Théâtre école d'Aquitaine

ANGOULÊME — POITIERS

• 67 École européenne supérieure de l'image

68 École supérieure d'art des Rocailles

BORDEAUX

- 69 ENSA (architecture et paysage)
- ●70 École d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux
- 71 École supérieure de théâtre **Bordeaux Aquitaine**
- 72 Pôle d'enseignement supérieur musique et danse **Bordeaux Aquitaine**

- 73 École nationale supérieure d'art de Limoges
- ●74 L'Académie de l'Union, école supérieure professionnelle de théâtre du Limousin

•75 École supérieure d'art des Pyrénées

POITIERS

76 Centre d'études supérieures musique danse Poitou-Charentes

Occitanie

MONTPELLIER

- ●77 ENSA
- 78 École supérieure des beaux-arts de Montpellier Méditerranée

79 École supérieure d'art dramatique

NÎMES

80 École supérieure des beaux-arts

●75 École supérieure d'art des Pyrénées

- ●81 ENSA
- 82/- 82 Institut supérieur des arts de Toulouse

Pays de la Loire

ANGERS

83 École supérieure du Centre national de danse contemporaine

NANTES

- ●84 FNSA
- 85 École supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole
- 86 Le Pont supérieur, pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne - Pays de la Loire

ANGERS - LE MANS

•87 École supérieure des beaux-arts Tours-Angers-Le Mans

Provence-Alpes-Côte d'Azur

ARIFS

•88 École nationale supérieure de la photographie

AVIGNON

89 École supérieure d'art

AIX-EN-PROVENCE • 90 École supérieure d'art 91 Institut d'enseignement supérieur de la musique

Europe et Méditerranée

- CANNES MARSEILLE 92 École régionale d'acteurs
- de Cannes et Marseille Pôle national supérieur danse Provence Côte d'Azur

- ●94 FNSA • 95 École supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée

96 Villa Arson, école nationale supérieure d'art

97 École supérieure d'art et design

Toulon Provence Méditerranée Outre-Mer

La Réunion

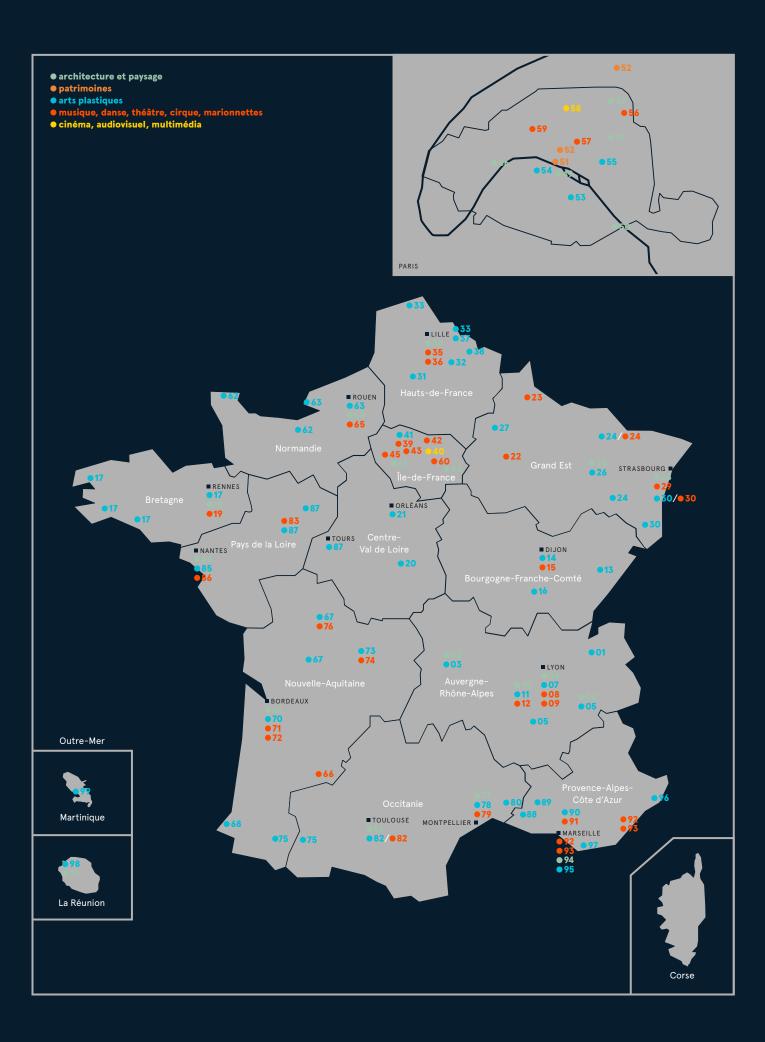
LE PORT

- 98 École supérieure d'art de La Réunion
- ●77 Antenne de l'ENSA de Montpellier

Martinique

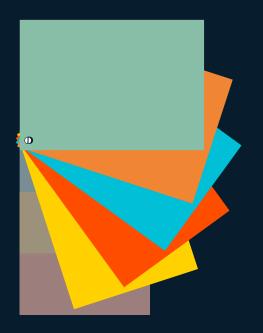
FORT-DE-FRANCE

99 Campus caribéen des arts



L'enseignement supérieur Culture

L'enseignement supérieur Culture	6
architecture et paysage	9
patrimoines	17
– musées, conservation,	
restauration	19
– archéologie	22
– archives	24
– monuments historiques	26
arts plastiques	29
spectacle vivant	41
– musique	44
– théâtre	46
– danse	48
– cirque, marionnettes,	
arts de la rue	50
cinéma, audiovisuel, multimédia	53
livre	61
presse	66
gestion et médiation	68
adresses utiles	69



L'enseignement supérieur Culture constitue une communauté dynamique qui contribue à l'attractivité de notre territoire.

L'enseignement supérieur Culture prépare aux professions des arts et de la culture. Il est positionné à la croisée de l'enseignement supérieur et de la création artistique, de la politique nationale et des politiques territoriales. Il relève principalement du ministère de la Culture dans les domaines de l'architecture, des arts plastiques, du spectacle vivant, des patrimoines, du cinéma et de l'audiovisuel.

D'autres domaines emploient un nombre important de professionnels formés pour l'essentiel par les universités. Ainsi l'archéologie, les archives, le livre, l'administration et la médiation culturelles ou encore la presse, qui constituent des axes majeurs de l'action du ministère.

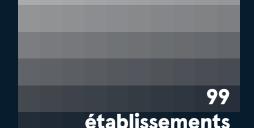
Enfin, des écoles relevant du secteur privé proposent des formations dans les arts graphiques, l'architecture d'intérieur, les métiers techniques du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel, de la presse, des jeux vidéo et du multimédia.

Cette brochure présente les grandes lignes de cette offre diversifiée, dans le souci d'informer le public le plus large, au premier rang duquel les élèves de l'enseignement secondaire et leurs familles.

Toutes les formations relevant du ministère de la Culture sont détaillées dans les pages qui suivent. Sont également mentionnées certaines formations qui relèvent du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou du secteur privé. Pour chaque domaine, sont plus particulièrement mis en avant les métiers auxquels préparent ces établissements d'enseignement supérieur, ainsi que l'intégration des formations dans le schéma européen Licence-Master-Doctorat (LMD), le développement de la recherche – renforcé par des partenariats avec les universités, les grandes écoles et les grands organismes de recherche –, et enfin la diversification sociale des étudiants.

Avec près de 37 000 étudiants et une centaine d'établissements délivrant plus de 40 diplômes nationaux, l'enseignement supérieur Culture constitue une communauté vivante qui contribue à l'attractivité de notre territoire. Le grand mouvement vers l'intégration européenne (LMD), aujourd'hui largement réalisée, a intensifié les coopérations entre écoles au plan international, cela au profit de la circulation des concepts et du partage des initiatives, inscrits au cœur même de la création et de son apprentissage.

Liens étroits avec les milieux professionnels, partenariats de recherche, coopérations nombreuses à l'international, diversité des étudiants... sont autant d'atouts pour dynamiser le renouvellement des idées et témoignent de la capacité de l'enseignement supérieur Culture à intégrer les évolutions sociales, économiques et culturelles d'un monde en constante mutation.





près de 37 000 étudiants

ARCHITECTURE PATRIMOINES DOMAINE ET PAYSAGE nombre d'étudiants 1700 19 800 (année universitaire 2016-2017) - 20 écoles nationales supérieures - École du Louvre d'architecture (ENSA) - Institut national du patrimoine - École de Chaillot (département formation de la Cité de l'architecture écoles et du patrimoine) bac+3 bac+3 - Diplôme d'études en architecture - Diplôme de 1er cycle de l'École (DEEA), grade de licence du Louvre bac+5 bac+4 - Diplôme d'État d'architecte (DEA), - Diplôme de muséologie de l'École grade de master du Louvre - Diplôme d'État de paysagiste, bac + 5 grade de master - Diplôme de 2e cycle de l'École du Louvre, grade de master - Habilitation à l'exercice de la maîtrise - Diplôme de restaurateur du patrimoine principaux (INP) d'œuvre en son nom propre (HMONP) diplômes et grades bac+7 bac+8 - Diplôme de 3e cycle de l'École - Double diplôme architecte-ingénieur, du Louvre grade de master post-2e cycle - Diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) - Diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) bac+8 - Doctorat en architecture

L'enseignement supérieur Culture (ESC) se compose de formations dotées d'une forte dimension professionnelle tout en mobilisant des savoirs fondamentaux et des procédures de recherche. Les diplômes délivrés s'inscrivent dans le schéma européen Licence-Master-Doctorat (LMD). Ils couronnent pour la plupart des études à Bac+3 ou Bac+5. Certains établissements proposent aussi des cursus et des diplômes post-master, ainsi que des cycles doctoraux. La majorité de ces diplômes figurent aux niveaux I et II du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), qui reconnaît ainsi leur haut niveau de conception et d'autonomie.

Parmi les établissements de l'enseignement supérieur Culture, 40 sont des établissements publics nationaux (EPN) ou situés dans des établissements publics nationaux, les autres sont des établissements publics de coopération culturelle (EPCC) relevant des collectivités territoriales ou ont un statut associatif. Tous délivrent des diplômes nationaux créés ou reconnus par le ministère de la Culture.

Tous ces établissements dispensent un enseignement original, résolument lié aux professions et reposant sur l'enseignement par le projet, la formation par la recherche et la prise en compte du sensible. L'ensemble des formations partagent des valeurs communes qui sont l'esprit critique, l'autonomie, la créativité et l'innovation.

La dimension professionnelle

Dans tous les établissements de l'enseignement supérieur Culture, les enseignants sont en majorité des professionnels en activité, à même d'assurer un lien fort avec leur milieu. Cette situation, de même que le développement des stages durant la formation, favorisent l'insertion des étudiants dans la vie active.

Chaque année, des milliers de jeunes issus de l'enseignement supérieur Culture: architectes, plasticiens, designers, photographes, affichistes, réalisateurs, comédiens, danseurs, musiciens, historiens de l'art, conservateurs, restaurateurs... s'engagent dans la vie professionnelle avec des acquis associant des savoirs pratiques et des savoirs théoriques de haut niveau.

Le développement de la recherche

La proximité des écoles de l'enseignement supérieur Culture avec le monde professionnel et leur environnement en fait des acteurs de premier plan dans les **regroupements des établissements** d'enseignement supérieur et de recherche en cours sur l'ensemble du territoire (universités, écoles supérieures, laboratoires de recherche...), en particulier dans les **Communautés d'universités et établissements** (**ComUE**) mises en place par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche, dite loi Fioraso. La

ARTS PLASTIQUES art, design, communication

10 900

- 41 écoles supérieures d'art:
- 10 établissements publics nationaux
- 31 écoles territoriales ou associatives

SPECTACLE VIVANT musique, danse, théâtre, cirque, marionnettes

4 100

- 30 établissements supérieurs :
- 15 pour la musique et la danse
- 11 pour le théâtre
- 3 pour le cirque
- 1 pour les marionnettes
- 3 écoles qui forment aux arts plastiques et au spectacle vivant

bac+3

 Diplôme national d'art (DNA)
(ce diplôme remplace le diplôme national d'arts plastiques [DNAP] et le diplôme national d'arts et techniques [DNAT], qui seront délivrés pour la dernière fois en juin 2018)

bac+5

- Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), grade de master
- Diplômes d'écoles (ENSBA, ENSAD, ENSP Arles, ENSCI), grade de master post-master
- Diplômes post-master
- Diplômes supérieurs de recherche en art

hac + 8

 Cycle doctoral en lien avec une université

bac + 2 ou bac + 3

- Diplômes d'État (DE) de professeur de musique, de danse, de théâtre, de cirque
- Certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de directeur des conservatoires
- Diplôme national supérieur professionnel (DNSP) d'artiste-interprète (musicien, comédien, danseur, artiste de cirque, acteur-marionnettiste), délivré conjointement avec une licence universitaire

bac + 5

- Diplômes des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, grade de master
- Certificats d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur de musique et aux fonctions de professeur de danse

bac+8

 Cycle doctoral en lien avec une université

CINÉMA, AUDIOVISUEL, MULTIMÉDIA

300

- La Fémis (école nationale supérieure des métiers de l'image et du son)
- Ina SUP (école de l'Institut national de l'audiovisuel)

bac+3

- Diplômes d'Ina SUP:
- · Ingénierie sonore
- Documentaliste multimédias

oac + 4

- Diplôme de La Fémis

bac+5

- Diplômes d'Ina SUP:
- Production audiovisuelle, grade de master
- Gestion de patrimoines audiovisuels, grade de master
- Cycle doctoral (La Fémis)

plupart des écoles Culture sont associées à des regroupements territoriaux, et une douzaine en sont membres.

Par ailleurs la dynamique créée par les **programmes** d'Investissements d'avenir (PIA) a renforcé les partenariats déjà très féconds avec les universités, dans tous les secteurs: architecture, patrimoine, spectacle vivant, arts plastiques, cinéma et audiovisuel.

Le développement de la recherche dans l'enseignement supérieur Culture prend toute sa dimension au sein de ces rapprochements d'établissements. Le doctorat existe depuis 2005 en architecture et se met en place progressivement dans les autres domaines. Quatre grandes écoles parisiennes de la création - École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (ENSBA), École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD) - en association avec l'École normale supérieure (ENS), ont inscrit leurs premiers «doctorants en art» en 2012, dans le cadre du programme Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe) de la ComUE Paris Sciences et Lettres (PSL) dont elles sont membres, rejointes depuis par La Fémis. Aujourd'hui, les activités de recherche dans l'ensemble du réseau de l'enseignement supérieur Culture prennent de l'ampleur, avec en particulier l'émergence de «doctorats de création», fondés sur la pratique.

Échanges et action internationale

Les coopérations sont nombreuses avec des écoles analogues en Europe et au-delà, mais aussi avec des universités françaises et européennes, des écoles d'ingénieurs, de gestion, des écoles doctorales, etc. Chaque année, un grand nombre d'étudiants Culture bénéficient de ces coopérations interécoles, notamment dans le secteur de l'architecture où la mobilité est très développée. Le ministère de la Culture est partenaire de CAMPUS France et de nombreuses écoles Culture sont impliquées au sein du programme Erasmus+pour les échanges d'étudiants et d'enseignants.

Un enseignement supérieur d'excellence ouvert à tous

Pour intégrer un établissement de l'enseignement supérieur Culture, il faut avoir satisfait aux modalités de sélection, qui diffèrent selon les domaines de formation et selon les capacités d'accueil de chaque école.

Cependant, pour favoriser l'émergence de nouvelles formes d'expression artistique et culturelle, les écoles et le ministère de la Culture s'engagent résolument dans l'accueil des publics les plus diversifiés au sein de cet enseignement supérieur. Qu'il s'agisse de diversité d'origine sociale ou géographique, de diversité des parcours scolaires, voire extra scolaires, mais encore de l'accueil d'étudiants en situation

de handicap, c'est bien la singularité de chaque individu qui deviendra moteur de son expression professionnelle et permettra au monde culturel de refléter la diversité de notre société.

Les **droits de scolarité** des établissements d'enseignement supérieur Culture sont comparables à ceux des universités afin de permettre à tous, quelle que soit l'origine sociale, d'y trouver leur place.

Pour les étudiants les plus fragiles économiquement, le ministère de la Culture a mis en place des **aides sociales** identiques à celles de l'Université: des bourses sur critères sociaux (10 mois de bourse, 8 échelons...) et aussi d'autres aides spécifiques (fonds national d'aide d'urgence annuelle,...). Ainsi, près de 30 % des étudiants de l'enseignement supérieur Culture sont boursiers sur critères sociaux.

Bénéficient aussi de ces aides sociales et des avantages du statut d'étudiant (sécurité sociale étudiante et prestations des CROUS) les élèves des classes publiques qui préparent à l'entrée dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture en arts plastiques et en spectacle vivant.

Par ailleurs, les établissements développent des actions de diversification sociale et culturelle dans l'accès aux études. Plusieurs opérations de cette nature ont vu le jour dans tous les domaines de formation, notamment dans le cadre de la coopération du ministère de la Culture avec la Fondation Culture & Diversité (programmes Égalité des chances). Ces dernières années, le ministère s'est aussi investi dans l'opération «Cordées de la réussite», coordonnée par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur.

À souligner également: toutes les formations de l'enseignement supérieur Culture sont accessibles aux étudiants atteints de handicap. Les écoles proposent des modalités particulières lors des épreuves de sélection, puis, avec le soutien du ministère de la Culture, tout au long de la scolarité.

Formation continue, apprentissage, validation des acquis de l'expérience et des acquis professionnels

Le ministère de la Culture s'attache à diversifier les voies d'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur Culture. Ainsi, l'offre de formation continue se développe dans les établissements. La mise en place de l'apprentissage, une voie d'accès au diplôme encore très peu représentée au sein de son offre de formation, est en cours d'expérimentation. Par ailleurs, l'ensemble des diplômes Culture, à l'exception des diplômes nationaux d'architecture, peuvent être obtenus par validation des acquis de l'expérience (VAE). Enfin, dans tous les domaines, une prise en compte des parcours individuels des candidats (études, expérience professionnelle, ou acquis personnels) peut leur permettre d'intégrer l'enseignement supérieur en cours de cursus.

L'insertion professionnelle des diplômés

Les enquêtes conduites par les établissements, de même que l'enquête nationale annuelle réalisée par le ministère de la Culture auprès des anciens étudiants trois ans après l'obtention de leur diplôme, montrent que la majorité d'entre eux ont trouvé un emploi: en 2016, 87 % des diplômés de 2013 sont en activité professionnelle, la plupart dans le champ de leur diplôme.

Les établissements sont désormais nombreux à avoir mis en place un **observatoire de l'insertion professionnelle** de leurs jeunes diplômés. Et le ministère de la Culture soutient différentes mesures visant à consolider cette insertion, en favorisant le développement au sein des écoles de dispositifs tels que des incubateurs, des espaces de cotravail, des ateliers de fabrication (fab labs)...

L'insertion professionnelle des diplômés

Actifs tous secteurs confondus, 3 ans après le diplôme (diplômés de 2013)

